Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260205-DCM_17_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 29 janvier 2026

Présents : M. Bernard PIEDVACHE, Mme Sylvie ROUSSIN, M. Hubert GUINARD, Mme Éliane BERTHELOT, M. Olivier LUCE, Mme Carole THOUAULT, M. Anthony ROUAULT, M. Vincent GUILLEUX, M. Bernard DANIEL, M. Frédéric GARCIA, Mme Mélina LEFEUVRE, Mme Carole HEMERY, Mme Hélène BRIGNOU, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Catherine KINDROZ, M. Michel THOUAULT, Mme Pauline REQUINTEL

Excusés: M. Olivier DAVENEL, M. Pascal GRELICHE

Pouvoirs : M. Olivier DAVENEL donne pouvoir à Mme Catherine KINDROZ.

Secrétaire de séance : M. Bernard DANIEL

17-2026 Marchés publics : Travaux de restauration de l'Église Sainte-Trinité : Avenant n°5 Lot 8 CHALMEL

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le marché signé avec l'entreprise CHALMEL pour le lot 8 des travaux de restauration de l'Église Saint-Trinité ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire précisant que l'avenant n°5 correspond à des travaux complémentaires : lasure sur les pièces en bois neuves de l'ensemble des bancs pour un montant total HT de 1 219,25 € soit 1 463.10 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider l'avenant n°1 suivant :

Entreprise	N° Avenant	Montant de l'avenant HT	Montant du marché initial HT	Montant du marché HT après avenant 1 à 4	Montant du marché HT après avenant	Incidence financière
Lot 8 CHALMEL	5	1 219,25 €	147 116,05 €	208 118,88 €	209 338,13 €	+ 45,86 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE de conclure l'avenant n°5 au marché de travaux de restauration de l'Église Sainte-Trinité – Lot 8, tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer l'avenant correspondant au tableau ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 06/02/2026

Le Secrétaire de séance
Bernard DANIEL

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE